

AVANT DE REMPLIR LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI, VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES DIRECTIVES QUI L'ACCOMPAGNENT. LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI SERT À ACCEPTER L'OFFRE PRÉSENTÉE PAR OBSIDIAN ENERGY LTD. VISANT L'ACQUISITION DE LA TOTALITÉ DES ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION DE BONTERRA ENERGY CORP. VOUS ÊTES ÉGALEMENT ENCOURAGÉS VIVEMENT À LIRE L'OFFRE ET NOTE D'INFORMATION CI-JOINTE (DÉFINIE CI-APRÈS) AVANT DE REMPLIR LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI.

LETTRÉ D'ENVOI

**POUR LE DÉPÔT D'ACTIONN ORDINAIREN DE
BONTERRA ENERGY CORP.**

en réponse à l'offre datée du 21 septembre 2020 présentée par

OBSIDIAN ENERGY LTD.

**L'OFFRE POURRA ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE NORMALE DES ROCHEUSES)
LE 4 JANVIER 2021, À MOINS QU'ELLE NE SOIT PROLONGÉE, ABRÉGÉE OU RETIRÉE PAR
L'INITIATEUR.**

VEUILLEZ UTILISER LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI DANS LES CAS SUIVANTS :

- 1. VOUS DÉPOSEZ DES CERTIFICATS D'ACTIONN; OU**
- 2. VOUS AVEZ DÉJÀ DÉPOSÉ DES ACTIONN CONFORMÉMENT À UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE.**

La présente lettre d'envoi doit être utilisée par les porteurs (les « **actionnaires** ») d'actions ordinaires (les « **Actionn** ») de Bonterra Energy Corp. (la « **Société** ») dans le cadre de l'offre (l'« **offre** ») présentée par Obsidian Energy Ltd. (l'« **initiateur** ») aux actionnaires et exposée dans l'offre d'achat et la note d'information relative à une offre publique d'achat qui l'accompagne (collectivement, l'« **offre et note d'information** ») datée du 21 septembre 2020.

Les actionnaires sont priés de lire l'offre et note d'information qui accompagne la présente lettre d'envoi. Les modalités et conditions de l'offre sont intégrées par renvoi dans la présente lettre d'envoi. Les termes clés qui sont définis dans l'offre et note d'information, mais qui ne sont pas définis dans la présente lettre d'envoi ont le sens qui leur est attribué dans l'offre et note d'information.

Pour que les actionnaires inscrits (c'est-à-dire les actionnaires qui disposent d'un certificat physique représentant les Actions immatriculées à leur nom) reçoivent la contrepartie offerte (définie ci-après) pour leurs Actions, ils doivent déposer les certificats représentant les Actions qu'ils détiennent auprès de Kingsdale Advisors, le dépositaire pour l'offre (le « **dépositaire** »). La présente lettre d'envoi, dûment remplie et signée, avec tous les autres documents requis, doit accompagner tous les certificats d'Actions déposés en réponse à l'offre.

La présente lettre d'envoi doit être utilisée uniquement par les actionnaires inscrits de la Société et ne doit pas être utilisée par les actionnaires non inscrits. La plupart des actionnaires sont des actionnaires non inscrits étant donné que les Actions dont ils sont propriétaires véritables ne sont pas immatriculées à leur nom, mais plutôt au nom d'un intermédiaire, comme un courtier en valeurs mobilières, une banque, une société de fiducie ou un autre intermédiaire (un « **intermédiaire** »), ou au nom d'un dépositaire,

comme Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « **CDS** »), auquel adhère l'intermédiaire par l'entremise duquel les actionnaires sont propriétaires de leurs Actions. **Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous devriez communiquer avec votre intermédiaire si vous avez des questions concernant cette procédure et suivre attentivement les directives de l'intermédiaire qui détient des Actions pour votre compte pour déposer vos Actions. Vous ne devriez pas remplir la présente lettre d'envoi à moins d'en avoir reçu expressément la directive de votre intermédiaire.**

Les actionnaires peuvent également accepter l'offre en suivant la procédure de transfert par inscription en compte établie par la CDS, à condition que le dépositaire reçoive, par l'intermédiaire de la CDSX, une confirmation d'inscription en compte à son bureau de Toronto (Ontario), Canada au plus tard à l'heure d'expiration. Le dépositaire a établi un compte auprès de la CDS aux fins de l'offre. Toute institution financière qui est un adhérent à la CDS peut demander à celle-ci d'effectuer le transfert des Actions d'un actionnaire par voie d'inscription dans le compte du dépositaire, conformément à la procédure de la CDS pour un tel transfert. La livraison d'Actions au dépositaire au moyen d'un transfert par inscription en compte constituera un dépôt valable aux termes de l'offre, à condition que le dépositaire reçoive, par l'intermédiaire de la CDSX, une confirmation d'inscription en compte à son bureau de Toronto (Ontario), Canada au plus tard à l'heure d'expiration.

Les actionnaires qui, par l'intermédiaire de leur adhérent à la CDS respectif, ont recours à la CDSX pour accepter l'offre au moyen d'un transfert par inscription en compte de leurs titres dans le compte du dépositaire auprès de la CDS au plus tard à l'heure d'expiration sont réputés avoir rempli et soumis une lettre d'envoi et être liés par les modalités de celle-ci et, par conséquent, la confirmation d'inscription en compte reçue par le dépositaire est considérée comme un dépôt valable conformément aux modalités de l'offre.

L'actionnaire qui souhaite déposer des Actions en réponse à l'offre et dont le ou les certificats représentant les Actions ne sont pas disponibles immédiatement ou qui n'est pas en mesure de faire parvenir le ou les certificats et tous les autres documents requis au dépositaire au plus tard à l'heure d'expiration peut néanmoins déposer ces Actions en réponse à l'offre aux termes de la procédure de livraison garantie, pourvu que toutes les conditions énoncées à la rubrique 4 de l'offre, « Conditions de l'offre » soient satisfaites. Voir la rubrique 3 de l'offre, « Mode d'acceptation » et la directive 2, « Procédure de livraison garantie ».

L'offre peut être acceptée jusqu'à 17 h (heure normale des Rocheuses) le 4 janvier 2021 ou à toute(s) heure(s) et date(s) ultérieure(s) ou antérieure(s) auxquelles l'offre peut être prolongée ou abrégée par l'initiateur à l'occasion, à moins qu'elle ne soit retirée par l'initiateur.

Contrepartie offerte

Aux termes de l'offre, chaque actionnaire qui dépose des Actions en réponse à l'offre aura le droit de recevoir de l'initiateur, à l'égard de la totalité de ses Actions, deux (2) actions ordinaires de l'initiateur par Action (la « **contrepartie offerte** »).

LE DÉPOSITAIRE (VOIR LA DERNIÈRE PAGE POUR OBTENIR L'ADRESSE ET LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE) OU VOTRE CONSEILLER FINANCIER PEUT VOUS AIDER À REMPLIR LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI.

Veillez lire attentivement l'offre et note d'information et les directives énoncées ci-après avant de remplir la présente lettre d'envoi. La livraison de la présente lettre d'envoi à une autre adresse que celles qui sont indiquées à la dernière page de la présente lettre d'envoi ne constituera pas une livraison valable. Si les Actions sont immatriculées à différents noms, une lettre d'envoi distincte doit être soumise pour chaque actionnaire inscrit différent. Voir la directive 3, « Signatures ».

À : **OBSIDIAN ENERGY LTD.**

ET À : **KINGSDALE ADVISORS, À TITRE DE DÉPOSITAIRE**

ÉTAPE 1

Tous les actionnaires doivent remplir cette étape.

Dans le cadre de l'offre, le soussigné remet par les présentes à l'initiateur les Actions décrites ci-après (et joint le ou les certificats représentant ces Actions) et, sous réserve uniquement des dispositions de l'offre concernant la révocation et l'irrévocabilité, accepte irrévocablement l'offre visant ces Actions conformément aux modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre. (En caractères d'imprimerie)

DESCRIPTION DES ACTIONS DÉPOSÉES

(Veillez écrire en caractères d'imprimerie. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre aux présentes une liste selon le modèle ci-après.)

Numéro(s) de certificat	Nom auquel le certificat est immatriculé (veillez inscrire en caractères d'imprimerie le ou les noms exacts qui figurent sur le ou les certificats)	Nombre d'Actions représentées par le certificat	Nombre d'Actions déposées**
TOTAL :			

**** À moins d'indication contraire, le nombre total d'Actions attestées par tous les certificats remis sera réputé avoir été déposé. Voir la directive 6, « Dépôts partiels ».**

ÉTAPE 2
AUTORISATION/SIGNATURE

Tous les actionnaires doivent remplir cette étape.

Le soussigné :

1. accuse réception de l'offre et note d'information et reconnaît qu'il conclut une convention exécutoire avec l'initiateur conformément aux modalités et aux conditions de l'offre;
2. transmet avec les présentes le ou les certificats représentant les Actions décrites ci-dessus (les « **Actions déposées** ») à des fins de transfert dans le cadre de l'offre;
3. remet à l'initiateur, avec prise d'effet à compter de la date à laquelle l'initiateur prend livraison des Actions déposées et les règle, tous les droits, titres et intérêts dans les Actions déposées et nomme et constitue irrévocablement chaque dirigeant de l'initiateur ainsi que toute autre Personne désignée par l'initiateur par écrit à titre de mandataires et de fondés de pouvoir du soussigné, avec pleins pouvoirs de substitution et de resubstitution (cette procuration étant réputée un pouvoir irrévocable assorti d'un intérêt) relativement aux Actions déposées pour faire ce qui suit : a) enregistrer ou inscrire le transfert et/ou l'annulation des Actions déposées dans le registre approprié tenu par la Société ou pour son compte; b) tant que les Actions déposées sont enregistrées ou inscrites au nom de l'actionnaire (qu'elles soient ou non actuellement ainsi enregistrées ou inscrites), exercer tous les droits de cet actionnaire, y compris le droit de voter, de signer et de remettre la totalité des procurations, des autorisations ou des consentements dont le fond et la forme conviennent à l'initiateur à l'égard de la totalité ou d'une partie des Actions déposées, de révoquer ces procurations, autorisations ou consentements et d'y désigner une ou plusieurs Personnes à titre de fondés de pouvoir de cet actionnaire à l'égard des Actions déposées à toutes fins utiles, notamment relativement à une ou à plusieurs assemblées des porteurs de titres pertinents de la Société (qu'il s'agisse d'une assemblée annuelle, extraordinaire ou autre ou d'une reprise d'assemblée en cas d'ajournement ou de report, y compris une assemblée convoquée aux fins de l'examen d'une opération d'acquisition ultérieure); c) demander et convoquer (de même que recevoir et signer les formulaires, procurations, propositions des porteurs de titres et autres documents, et prendre les mesures nécessaires afin de demander ou convoquer) une ou plusieurs assemblées (qu'il s'agisse d'une assemblée annuelle, extraordinaire ou autre ou d'une reprise d'assemblée en cas d'ajournement ou de report) des actionnaires; d) signer, endosser et négocier pour cet actionnaire et en son nom tous les chèques ou autres instruments représentant une Distribution (définie ci-après) payables à l'actionnaire ou à son ordre ou endossés en sa faveur; e) exercer tout autre droit d'un porteur d'Actions;
4. reconnaît que la livraison des Actions déposées est effectuée uniquement à leur réception en bonne et due forme par le dépositaire et que le risque de perte et le titre de propriété des Actions déposées sont transférés uniquement à ce moment;
5. révoque la totalité des autres pouvoirs que ceux conférés par la présente lettre d'envoi, que ce soit à titre de mandataire ou de fondé de pouvoir ou à un autre titre, qu'il a accordés ou convenu d'accorder antérieurement à quelque moment que ce soit à l'égard des Actions déposées et convient qu'aucun pouvoir ultérieur, que ce soit à titre de mandataire ou de fondé de pouvoir ou à un autre titre, ne sera accordé à l'égard des Actions déposées;
6. s'engage à s'abstenir d'exercer les droits de vote rattachés aux Actions déposées qui ont fait l'objet d'une prise de livraison et d'un règlement dans le cadre de l'offre à une assemblée des porteurs d'Actions (qu'il s'agisse d'une assemblée annuelle, extraordinaire ou autre ou d'une reprise d'assemblée en cas d'ajournement ou de report) et à s'abstenir d'exercer tous les autres

droits ou privilèges rattachés à ces Actions déposées ou d'agir par ailleurs à leur égard. Le soussigné s'engage à signer et à remettre à l'occasion à l'initiateur, à la demande et aux frais de ce dernier, l'ensemble des procurations, des autorisations ou des consentements, dans une forme et à des conditions que l'initiateur juge satisfaisantes, relativement aux Actions déposées. Le soussigné s'engage également à désigner dans ces procurations la ou les Personnes que l'initiateur a désignées à titre de fondés de pouvoir du soussigné à l'égard de la totalité ou d'une partie des Actions déposées;

7. sous réserve des modalités et des conditions de l'offre et sous réserve, plus particulièrement, de la révocation valable d'un dépôt d'Actions par un actionnaire déposant ou pour son compte, en acceptant l'offre, le soussigné cède irrévocablement à l'initiateur et l'initiateur acquiert, libres et quittes de privilèges, de restrictions, de charges, de grèvements, de créances, d'intérêts opposés, de droits sur l'actif et de droits de tiers, tous les droits et avantages d'un actionnaire relatifs aux Actions déposées et tous les droits et avantages découlant de ces Actions déposées, y compris l'ensemble des dividendes, des distributions, des paiements, des titres, des biens ou des autres intérêts déclarés, payés, accumulés, émis, distribués, effectués ou transférés à l'égard des Actions déposées ou d'une partie de celles-ci, qu'ils soient ou non distincts des Actions déposées, à compter de la date de la présente offre, y compris les dividendes, les distributions ou les paiements sur ces dividendes, distributions, paiements, titres, biens ou autres intérêts (collectivement, les « **Distributions** »). Si, malgré la cession qui précède, des Distributions sont reçues par un actionnaire ou sont payables à un actionnaire ou à son ordre, alors a) l'initiateur aura tous les droits et privilèges en tant que propriétaire de cette Distribution, et cette Distribution devra être reçue et conservée par l'actionnaire pour le compte de l'initiateur et être remise et transférée sans délai par l'actionnaire au dépositaire pour le compte de l'initiateur, avec les documents de transfert appropriés, b) à sa seule appréciation, l'initiateur pourra, au lieu d'une telle remise ou d'un tel transfert, réduire le montant de la contrepartie payable à l'actionnaire en déduisant du nombre d'actions ordinaires de l'initiateur par ailleurs payables par l'initiateur dans le cadre de l'offre le nombre d'actions ordinaires de l'initiateur qui correspond au montant ou à la valeur de cette Distribution, comme le détermine l'initiateur à sa seule appréciation;
8. déclare et garantit que a) le soussigné est le porteur inscrit des Actions déposées et a un titre valable dans les droits représentés par les Actions déposées, libres et quittes d'hypothèques, de privilèges, de charges, de grèvements, de sûretés et d'oppositions et, avec tous les droits et avantages, a tous les pouvoirs pour signer et livrer la présente lettre d'envoi et pour déposer, vendre, céder, transférer et remettre les Actions déposées et les Distributions déposées en réponse à l'offre; b) les Actions déposées et les Distributions n'ont pas été vendues, cédées ou transférées, et aucune convention n'a été conclue dans le but de vendre, de céder ou de transférer des Actions déposées ou des Distributions, à une autre personne, autrement que dans le cadre de l'offre; c) le dépôt des Actions déposées et des Distributions du soussigné est conforme à la législation applicable; d) tous les renseignements inscrits par le soussigné dans la présente lettre d'envoi sont complets, véridiques et exacts; et e) au moment de la prise de livraison et du règlement des Actions déposées et des Distributions par l'initiateur conformément aux modalités de l'offre, celui-ci acquerra un titre valable sur celles-ci, libre et quitte de privilèges, de restrictions, de charges, de grèvements, de créances et de droits de tiers. Ces déclarations et garanties continueront de s'appliquer après la réalisation de l'offre et la livraison au dépositaire des Actions déposées;
9. signera, sur demande, les garanties de signature ou les documents supplémentaires que le dépositaire estime raisonnablement nécessaires ou souhaitables pour réaliser le transfert des Actions déposées;
10. reconnaît que chaque pouvoir qui est conféré par le soussigné ou que le soussigné convient de conférer dans la présente lettre d'envoi continue d'avoir effet malgré le décès ou l'incapacité du soussigné et toute obligation du soussigné découlant des présentes lie les héritiers, les représentants successoraux, les successeurs et les ayants droit ou ayants cause du soussigné;

11. reconnaît que si l'offre est retirée ou n'est pas réalisée, le ou les certificats ci-joints et tous les autres documents connexes (s'il y a lieu) seront retournés sans délai au soussigné conformément aux directives indiquées dans la case « A » de l'étape 3, selon le cas, ou sinon seront postés à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires;
12. reconnaît que le soussigné ne recevra pas de paiement à l'égard des Actions déposées jusqu'à ce que l'offre soit réalisée et que le ou les certificats, s'il y a lieu, représentant les Actions déposées, le cas échéant, appartenant au soussigné parviennent au dépositaire à l'une des adresses indiquées à la dernière page de la présente lettre d'envoi, avec les autres documents que le dépositaire peut exiger, et jusqu'à ce qu'ils soient traités aux fins de paiement par le dépositaire. Il est en outre entendu que l'initiateur ou le dépositaire ne feront en aucun cas de paiement en raison d'un retard dans la prise de livraison et le règlement d'Actions ou dans la remise de la contrepartie offerte au titre des Actions déposées acceptées aux fins de prise de livraison et de règlement aux termes de l'offre;
13. reconnaît que l'offre n'est pas faite à des actionnaires résidant dans un territoire où sa présentation ou son acceptation ne serait pas conforme aux lois de ce territoire et qu'aucun dépôt ne sera accepté de ces actionnaires ou pour leur compte;
14. reconnaît qu'en raison de l'utilisation par le soussigné d'une version française de la présente lettre d'envoi, ce dernier est réputé avoir demandé que tout contrat attesté par l'offre, tel qu'il est accepté au moyen de la présente lettre d'envoi, de même que tous les documents qui s'y rapportent, soient rédigés exclusivement en français. *By reason of the use by the undersigned of a French language form of Letter of Transmittal, the undersigned shall be deemed to have required that any contract evidenced by the Offer as entered into through this Letter of Transmittal, as well as any documents related thereto, be drawn exclusively in the French language.*

SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE

Signature garantie par
(si la directive 4 l'exige) :

Date : Le _____ 20 _____

Signature autorisée du garant

Signature de l'actionnaire ou du représentant autorisé – Voir les directives 3, 4 et 5

Nom du garant (en caractères d'imprimerie)

Nom de l'actionnaire (en caractères d'imprimerie)

Adresse du garant (en caractères d'imprimerie)

Nom du représentant autorisé, s'il y a lieu (en caractères d'imprimerie)

Numéro de téléphone de jour de l'actionnaire ou, le cas échéant, du représentant autorisé

Numéro de télécopieur de jour de l'actionnaire ou, le cas échéant, du représentant autorisé

ÉTAPE 3

DIRECTIVES POUR LE RÈGLEMENT ET LA LIVRAISON

Tous les actionnaires doivent remplir cette étape.

VEUILLEZ REMPLIR LA CASE « A », SINON LES ACTIONS ORDINAIRES DE L'INITIATEUR SERONT ENVOYÉES PAR LA POSTE À L'ADRESSE INDIQUÉE DANS LE REGISTRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ. VOIR LA DIRECTIVE 7, « DIRECTIVES POUR LE RÈGLEMENT ET LA LIVRAISON ».

<p style="text-align: center;">CASE « A »</p> <p style="text-align: center;">DIRECTIVES POUR LE RÈGLEMENT ET LA LIVRAISON</p> <p style="text-align: center;">ÉMETTRE ET ENVOYER LES ACTIONS ORDINAIRES DE L'INITIATEUR AU NOM DE :</p> <p style="text-align: center;"><i>(en caractères d'imprimerie)</i></p> <hr/> <p style="text-align: center;">(Nom)</p> <hr/> <p style="text-align: center;">(Numéro civique et rue)</p> <hr/> <p style="text-align: center;">(Ville et province ou État)</p> <hr/> <p style="text-align: center;">(Pays et code postal (ou ZIP))</p> <hr/> <p style="text-align: center;">(Téléphone – heures ouvrables)</p>
--

VEUILLEZ REMPLIR LA CASE « B », S'IL Y A LIEU.

CASE « B »



COCHEZ CETTE CASE SI LES ACTIONS SONT DÉPOSÉES AUX TERMES D'UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE QUI A DÉJÀ ÉTÉ ENVOYÉ AU BUREAU DU DÉPOSITAIRE À TORONTO (ONTARIO), CANADA, ET REMPLISSEZ CE QUI SUIT :

(en caractères d'imprimerie)

(Nom du porteur inscrit)

(Date de la livraison garantie)

(Nom de l'établissement qui a garanti la livraison)

DIRECTIVES

1. Utilisation de la lettre d'envoi

- a) Afin de recevoir la contrepartie offerte, la présente lettre d'envoi, dont toutes les parties sont valablement remplies, avec le ou les certificats qui l'accompagnent, s'il y a lieu, représentant les Actions qui sont déposées, doivent parvenir au dépositaire d'ici 17 h (heure normale des Rocheuses) le 4 janvier 2021, à moins que l'offre ne soit prolongée, abrégée ou retirée par l'initiateur ou que les Actions soient remises dans le cadre de l'offre selon la procédure de livraison garantie exposée à la directive 2, « Procédure de livraison garantie », ne soit utilisée.
- b) Le mode de livraison de la présente lettre d'envoi et des certificats qui l'accompagnent, s'il y a lieu, représentant les Actions est au choix et au risque du porteur qui les remet. La livraison est réputée valable uniquement après la réception réelle de ces documents. L'initiateur recommande que les documents nécessaires, y compris le ou les certificats d'Actions, soient remis au dépositaire par courrier recommandé, avec obtention d'un récépissé de suivi et assurance en bonne et due forme. Les actionnaires non inscrits dont les Actions sont immatriculées au nom d'un intermédiaire ou de la CDS devraient communiquer avec celui-ci pour obtenir de l'aide sur la manière de déposer ces Actions. La livraison à un autre bureau que le bureau précisé du dépositaire ne constitue pas une livraison aux fins de l'offre.

2. Procédure de livraison garantie

L'actionnaire inscrit qui souhaite accepter l'offre et a) dont le ou les certificats représentant ses Actions ne sont pas disponibles immédiatement; ou b) qui n'est pas en mesure de faire parvenir le ou les certificats ainsi que la lettre d'envoi et tous les autres documents requis (s'il y a lieu) au dépositaire au plus tard à l'heure d'expiration peut néanmoins déposer ses Actions en réponse à l'offre dans la mesure où toutes les conditions suivantes sont remplies :

- a) le dépôt est fait seulement au bureau principal du dépositaire à Toronto (Ontario), Canada par un établissement admissible ou par l'entremise de celui-ci;
- b) un avis de livraison garantie, conforme au modèle joint à l'offre et note d'information (imprimé sur papier BLEU) (ou un fac-similé de celui-ci signé à la main), dûment rempli et signé, accompagné d'une garantie de livraison d'un établissement admissible dans la forme prévue dans l'avis de livraison garantie, parvient au dépositaire à son bureau principal de Toronto (Ontario), Canada au plus tard à l'heure d'expiration;
- c) le ou les certificats représentant les Actions déposées en bonne et due forme aux fins du transfert, ainsi qu'une lettre d'envoi dûment remplie et signée (ou un fac-similé de celle-ci signé à la main), accompagnés des garanties de signature exigées, s'il y a lieu, conformément à la lettre d'envoi et de tous les autres documents requis par la lettre d'envoi, ou, dans le cas des Actions déposées au moyen d'un transfert d'inscription en compte, d'une confirmation d'inscription en compte, de même que tous les autres documents exigés aux termes de l'offre et de la lettre d'envoi, parviennent au dépositaire à son bureau de Toronto (Ontario), Canada au plus tard à 17 h (heure normale des Rocheuses) le troisième jour de bourse à la TSX suivant l'heure d'expiration.

L'avis de livraison garantie doit être remis au dépositaire par courrier recommandé ou lui être envoyé par télécopieur ou par la poste uniquement à son bureau principal de Toronto (Ontario), Canada au Canada, et doit comprendre une garantie de signature d'un établissement admissible dans la forme prévue dans l'avis de livraison garantie. La remise de l'avis de livraison garantie, de la lettre d'envoi, du ou des certificats qui l'accompagnent et des autres documents requis à un autre bureau que le bureau du dépositaire de Toronto (Ontario), Canada, ne constitue pas une livraison conforme aux exigences d'une livraison garantie.

Aux fins de la présente directive 2 et de la directive 4, « Garantie des signatures » un « **établissement admissible** » désigne une banque à charte canadienne de l'annexe I, un participant au Securities Transfer Agent Medallion Program (STAMP), un participant au Stock Exchange Medallion Program (SEMP) ou un participant au Medallion Signature Program (MSP) de New York Stock Exchange, Inc. Les participants à ces programmes sont habituellement des organisations participantes d'une bourse de valeurs reconnue au Canada ou aux États-Unis, des membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, des membres de la National Association of Securities Dealers ou des banques ou des sociétés de fiducie aux États-Unis.

3. **Signatures**

La présente lettre d'envoi doit être remplie, datée et signée par l'actionnaire ou par son représentant dûment autorisé (conformément à la directive 5, « Fiduciaires, représentants et autorisations »).

- a) Si la présente lettre d'envoi est signée par le ou les porteurs inscrits des Actions déposées représentées par le ou les certificats qui l'accompagnent, la ou les signatures apposées sur la présente lettre d'envoi doivent correspondre au(x) nom(s) inscrit(s) au recto du ou des certificats, dans tous les cas sans aucune modification, et il n'est pas nécessaire d'endosser le ou les certificats. Si le ou les certificats déposés appartiennent à au moins deux coporteurs inscrits, ces porteurs doivent tous signer la présente lettre d'envoi.
- b) Si la présente lettre d'envoi est signée par une autre personne que le ou les porteurs inscrits des Actions déposées représentées par le ou les certificats qui l'accompagnent :
 - (i) les certificats déposés doivent être endossés ou accompagnés d'une procuration appropriée autorisant le transfert d'actions, dûment remplie par le porteur inscrit;
 - (ii) la ou les signatures sur l'endossement ou la ou les procurations doivent correspondre en tous points au(x) nom(s) du ou des porteurs inscrits tels qu'ils sont inscrits aux registres ou tels qu'ils figurent sur le ou les certificats et doivent être garanties comme il est indiqué dans la directive 4, « Garantie des signatures ».
- c) Si des Actions déposées sont immatriculées à des noms différents sur plusieurs certificats, il sera nécessaire de remplir, de signer et de soumettre autant de lettres d'envoi distinctes qu'il y a d'immatriculations différentes des Actions déposées.

4. **Garantie des signatures**

Sauf comme il est prévu ci-après, aucune garantie de signature n'est requise sur la présente lettre d'envoi si celle-ci est signée par le ou les porteurs inscrits des Actions remises avec les présentes. Si la présente lettre d'envoi est signée par une autre personne que le ou les porteurs inscrits des Actions ou si le paiement doit être envoyé à une autre personne que le ou les porteurs inscrits des Actions, cette signature doit être garantie par un établissement admissible (défini ci-dessus) ou d'une autre manière que le dépositaire juge satisfaisante (toutefois, une telle garantie n'est pas nécessaire si les Actions sont déposées pour le compte d'un établissement admissible et que la signature est celle d'un établissement admissible), selon ce qui est indiqué à l'étape 1.

5. **Fiduciaires, représentants et autorisations**

Si la présente lettre d'envoi ou une procuration autorisant le transfert d'actions est signée par une personne agissant à titre d'exécuteur, de liquidateur testamentaire, d'administrateur, de fiduciaire ou de gardien ou pour le compte d'une société, d'une société de personnes ou d'une association ou est signée par toute autre personne agissant à titre de représentant, cette personne doit l'indiquer en signant et la présente lettre d'envoi doit être accompagnée d'une preuve satisfaisante de son pouvoir d'agir.

L'initiateur ou le dépositaire, à son appréciation, peut exiger de cette personne une preuve additionnelle de ce pouvoir ou des documents supplémentaires.

6. Dépôts partiels

Si moins de la totalité des Actions attestées par un certificat remis doivent être déposées, le nombre d'Actions devant être déposées doit être indiqué dans l'espace prévu à cette fin dans la présente lettre d'envoi. Dans ce cas, de nouveaux certificats représentant le nombre d'Actions non déposées seront envoyés au porteur inscrit, à moins d'indication contraire de l'actionnaire, aussitôt que possible après l'heure d'expiration ou la résiliation ou le retrait de l'offre. Voir la rubrique 7 de l'offre, « Retour des Actions déposées ». **Le nombre total d'Actions attestées par tous les certificats remis sera réputé avoir été déposé à moins d'indication contraire.**

7. Directives pour le règlement et la livraison

Dans tous les cas, la case « A » de l'étape 3 doit être remplie. Si cette case n'est pas remplie, la contrepartie pour les Actions déposées (ou le ou les certificats relatifs aux Actions déposées si l'offre n'est pas réalisée) sera postée à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société.

8. Dispositions diverses

- a) S'il n'y a pas assez d'espace dans la présente lettre d'envoi pour inscrire tous les certificats, les numéros de certificats supplémentaires et le nombre d'Actions supplémentaires peuvent être indiqués sur une liste distincte, dûment signée et jointe à la présente lettre d'envoi.
- b) Si des Actions sont immatriculées sous diverses formes (par exemple, « Jean Tremblay » et « J. Tremblay »), il faut signer une lettre d'envoi distincte pour chaque immatriculation différente.
- c) Aucun dépôt sous une autre forme ni aucun dépôt conditionnel ou éventuel d'Actions ne sera accepté.
- d) Il est possible de se procurer des exemplaires supplémentaires de l'offre et note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie auprès du dépositaire au bureau indiqué à la dernière page de la présente lettre d'envoi. La présente lettre d'envoi peut également être consultée sous le profil de la Société sur SEDAR au www.sedar.com, aux États-Unis sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web de l'initiateur au www.obsidianenergy.com.
- e) Il est fortement recommandé que, avant de remplir la présente lettre d'envoi, le soussigné lise l'offre et note d'information qui l'accompagne et discute de toute question qu'il peut avoir avec son conseiller en fiscalité.
- f) L'initiateur se réserve le droit, s'il le choisit à son gré, de demander au dépositaire de faire abstraction de tout vice ou de toute irrégularité contenu dans une lettre d'envoi qui lui est transmise ou d'accepter une lettre d'envoi reçue après l'heure d'expiration.
- g) La présente lettre d'envoi sera interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada qui s'y appliquent et est régie par celles-ci.

9. Certificats détruits, perdus ou volés

Lorsqu'un certificat représentant les Actions a été détruit, perdu ou volé, le porteur inscrit de ce certificat doit immédiatement communiquer avec le dépositaire au 1 888 564-7333 (sans frais en Amérique du Nord), au 1 416 867-2272 (appels à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou à l'adresse courriel contactus@kingsdaleadvisors.com ou utiliser les autres coordonnées indiquées à la page couverture arrière de la présente lettre d'envoi.

Le dépositaire assurera la coordination avec l'agent des transferts de la Société et vous informera des étapes à suivre pour obtenir un certificat de remplacement pour vos Actions. Un certificat de remplacement sera délivré par l'agent des transferts de la Société moyennant le respect par l'actionnaire des exigences de l'agent des transferts et de la Société relativement au(x) certificat(s) de remplacement. Ces exigences pourraient comprendre celle de fournir un affidavit (qui comprendra un cautionnement) et celle d'indemniser la Société et l'initiateur en cas de réclamation présentée contre eux à l'égard du certificat perdu, volé ou détruit. Pour que les actionnaires inscrits puissent recevoir la contrepartie offerte pour leurs Actions, ils doivent déposer les certificats de remplacement auprès du dépositaire avant l'heure d'expiration. Les actionnaires inscrits sont donc priés de communiquer avec le dépositaire dès que possible et de prévoir un délai suffisant pour que l'agent des transferts de la Société puisse procéder au remplacement.

10. Aide

Le dépositaire ou votre courtier en valeurs mobilières ou autre conseiller financier peut vous aider à remplir la présente lettre d'envoi (se reporter à la dernière page de la présente lettre d'envoi pour obtenir l'adresse et les numéros de téléphone du dépositaire). Les actionnaires dont les Actions sont immatriculées au nom d'un intermédiaire devraient communiquer avec celui-ci s'ils souhaitent accepter l'offre.

Avis concernant la protection des renseignements personnels

En remplissant la présente lettre d'envoi, vous consentez à ce que le dépositaire recueille, utilise et communique vos renseignements personnels contenus dans les présentes et ceux que vous pouvez fournir ou que le dépositaire peut recueillir légalement à l'occasion. Il peut s'agir de votre nom, de votre adresse, de votre numéro d'assurance sociale, du nombre de titres que vous détenez ou d'autres renseignements financiers. Le dépositaire recueillera, utilisera ou communiquera vos renseignements personnels uniquement aux fins décrites dans la présente lettre d'envoi, pour l'administration de votre compte ou à d'autres fins énoncées dans le Code de confidentialité du dépositaire (décrit ci-après) ou autorisées par la loi. Veuillez prendre note que le dépositaire peut recourir à des fournisseurs de services au Canada ou à l'étranger pour le traitement et/ou la conservation de vos renseignements personnels aux fins indiquées ci-dessus. Les renseignements traités ou gérés par ces fournisseurs de services peuvent être visés par les lois applicables des pays où ils sont traités ou conservés. Le dépositaire a établi un Code de confidentialité, dans lequel il vous présente ses pratiques relatives aux renseignements et la façon dont il protège vos renseignements personnels. On peut en obtenir un exemplaire auprès du dépositaire sur son site Web, à l'adresse <https://www.kingsdaleadvisors.com/privacy.html>, ou par courriel, à l'adresse contactus@kingsdaleadvisors.com. Si vous avez des questions concernant la façon dont le dépositaire recueille, utilise, communique ou conserve vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec le chef de la protection des renseignements personnels du dépositaire au 1 888 683-6007 (sans frais en Amérique du Nord), ou au 416 644-4031 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par courriel à l'adresse privacy@kingsdaleadvisors.com.

LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI, OU UN FAC-SIMILÉ DE CELLE-CI SIGNÉ À LA MAIN (AVEC LES CERTIFICATS REPRÉSENTANT LES ACTIONS DÉPOSÉES ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS) OU L'AVIS DE LIVRAISON GARANTIE, OU UN FAC-SIMILÉ DE CELUI-CI, DOIVENT PARVENIR AU DÉPOSITAIRE AU PLUS TARD À L'HEURE D'EXPIRATION.

Le dépositaire pour l'offre est :

KINGSDALE ADVISORS

Par la poste ou par courrier recommandé :

130 King Street West, Suite 2950
Toronto (Ontario)
M5X 1E2

Sans frais en Amérique du Nord : 1 888 564-7333

Appels à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord : 416 867-2272

Télécopieur : 416 867-2271 ou 1 866 545-5580

Adresse courriel : contactus@kingsdaleadvisors.com